

Centre Communal d'Action Sociale de Peron
Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 001-260103551-20260128-2026_A01_CGCCAS-DE



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
dressé par M. David TERRADE
receveur ayant exercé au cours de la gestion

L'an deux mil vingt-six, le 28 janvier à 18h30 heures, le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Dominique BLANC.

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Date de convocation des membres : 20 janvier 2026

Etaient présents : Mme Dominique BLANC, *Présidente*, Mme Amandine ROSSAS, *Vice-Présidente*, Mme Catherine DE JESUS, Madame Christine FOL, Mme Denise HUGON, Mme Dolores REY NOVOA, *conseillères municipales*, Mme Pascale MARTINOD, Mme Josiane COLLET, M. Maxime LOMBARD (DOUCET), M. Frédéric CHARVET, *membres*.

Excusés : Mme Elodie DELACHAT, M. Bastien FELIX-FIARDET, Mme Félicie LECOMTE pouvoir à Mme Fol

Absents : Mme Charline LELAIZANT, M. Johan KIT

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Amandine ROSSAS

Le Conseil d'Administration du CCAS :

○ Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

○ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

○ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

► Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

► ~~Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (3) :~~

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour expédition conforme,

La Présidente, Dominique BLANC

